



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Energie solaire

Question écrite n° 929

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la démarche menée par plusieurs chercheurs industriels travaillant depuis de nombreuses années au service du développement de l'énergie solaire. Se situant dans une perspective de collaboration avec EDF pour préparer l'avenir de la politique énergétique française, ceux-ci proposent en effet une relance de la filière énergétique photovoltaïque. Aussi, il lui demande quelles suites il entend donner à ces propositions.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris effectivement connaissance d'une proposition d'un groupe d'ingénieurs de la société Solems pour la création d'un laboratoire de recherche industrielle consacré à la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire. L'instruction détaillée de cette proposition a été confiée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui a la responsabilité de la recherche, de l'innovation et la diffusion concernant les énergies renouvelables. Après quinze ans de recherche et de développement, la conversion photovoltaïque de l'énergie solaire a fait des progrès considérables. Des modules photovoltaïques fiables sont produits par de nombreuses sociétés, dont trois sont implantées en France. Le marché mondial croît de 15 à 20 p. 100 par an en volume. Cependant, le coût de production reste trop élevé pour permettre la production d'électricité à un coût concurrentiel vis-à-vis des moyens de production classique (nucléaire, charbon, groupe électrogène diesel de grande puissance). Les générateurs photovoltaïques trouvent donc uniquement leur place dans les sites qui ne sont pas reliés à des réseaux de distribution. C'est le cas pour des installations techniques : relais de télécommunications par exemple, et surtout pour l'électrification rurale des pays en développement où l'impact social de cette énergie peut être considérable. Le marché national français est très limité et se trouve localisé dans les DOM et les TOM. La politique de développement de l'AFME, puis de l'ADEME, a donc consisté à soutenir les recherches dans les établissements publics et dans l'industrie, et à aider l'industrie française à conquérir des niches de marché, à l'intérieur desquelles la compétitivité économique est atteinte. On peut espérer élargir ces niches au fur et à mesure de la réduction des coûts des équipements résultant des progrès techniques et de l'apprentissage industriel. Les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'envisager l'adoption d'une politique plus ambitieuse, dont l'aboutissement en termes de marché pour l'industrie française serait incertain. L'ADEME n'envisage donc pas de développer la recherche industrielle par la création d'un laboratoire indépendant. Il paraît en effet préférable de réserver les ressources disponibles au profit des équipes de recherche des sociétés industrielles implantées en France, d'une part, et des laboratoires des universités et du CNRS, d'autre part. C'est pourquoi, en dépit de la compétence et du dynamisme des promoteurs de ce projet qui étaient déjà bien connus de l'ADEME, l'état actuel des débouchés de l'énergie photovoltaïque et le niveau du budget qui peut être consacré à son développement n'ont pas permis de donner une suite favorable à ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 929

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1380

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2017